

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.112

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 20 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 septembre 2019

DATE D’AFFICHAGE

Le 13 septembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON’S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFEBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RÉVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) – BILAN DE LA CONCERTATION

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : 4 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération n° 15.095 en date du 22 juin 2015 le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Conjointement, il a fixé les modalités de concertation suivantes :

- Affichage de la délibération en mairie,
- Information sur le site Internet de la Ville de Royan,
- Mise à disposition en mairie des documents présentant le projet de révision générale du PLU,
- Mise à disposition d'un registre de concertation permettant de consigner les observations du public,
- Organisation de réunions publiques annoncées par voie d'affichage, presse, mairie, site officiel de la ville, site Internet, bulletin municipal.

Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre tout au long de la démarche d'élaboration du projet, comme suit :

- 22 juin 2015 : délibération du conseil municipal pour la révision du PLU,
- 20 juillet 2015 : registre de concertation lié à la révision du PLU mis à la disposition du public,
- 05 août 2015 : consultation des Personnes Publiques Associées (PPA),
- 21 août 2015 : consultation des Personnes Publiques Concertées (PPC),
- 25 août 2015 avis de mise en révision du PLU dans le journal Sud-Ouest,
- 16 août 2016 : mise à disposition du public, sur le site Internet de la Ville de Royan et en mairie, du porter à connaissance,
- 16 décembre 2016 : présentation du diagnostic aux PPA
- 31 janvier 2017 : mise à disposition du public sur le site Internet de la Ville de Royan et en mairie, du diagnostic,
- 02 février 2018 : délibération du conseil municipal : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- 05 février 2018 article sur le PADD dans le journal Sud-Ouest,
- 09 février 2018 : complément de documents sur la page « PLU » du site Internet de la Ville de Royan,
- 22 février 2018 : réunion publique au Palais des Congrès : présentation du PADD,
- 18 juin 2019 : réunion publique au gymnase Pelletan : présentation du PLU
- 19 juin 2019 : article sur le PLU dans le journal Sud-Ouest,
- 04 juillet 2019 : mise en ligne du PLU sur la page « PLU » du site Internet de la Ville de Royan

Cette concertation a permis aux administrés de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Par ailleurs, 123 requêtes ont été enregistrées et examinées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 110 ; L 121-1 ; L 121-10 à L 121-15 ; L 123-1 et suivants ; L 300-2 ; R 121-1 ; R 121-14 à R 121-18 ; R 123-1 et suivant,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 ; L 2224-10,
- Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU),
- Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisation et l'Habitat (UH),
- Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 d'Engagement National pour l'Environnement « Grenelle II »,
- Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR),
- Vu la délibération du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 23 juin 2008,
- Vu la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du 26 septembre 2011,
- Vu la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du 23 juillet 2012,
- Vu la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du 13 mars 2014,
- Vu la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 22 juin 2015,
- Vu la délibération de révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 22 juin 2015,
- Vu la phase de concertation menée du mois de juin 2015 à ce jour,
- Après en avoir délibéré,

D É C I D E

- de clore la concertation dans le cadre du projet de PLU,
- de considérer que la concertation a été menée conformément aux engagements et que son bilan est favorable à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU.

ANNEXE

Site de la Ville :

Article réunion pour annonce PLU – PADD : 22/02/2018 Mis en ligne le 09/02/18 jusqu'au 22/02/18
Article réunion pour annonce PLU – PADD : 18/06/2019 Mis en ligne le 09/02/18 jusqu'au 18/06/19
Création de la page PLU créée le 06/02/12. Ajout de document le 09/02/18. Mise en ligne du dossier PLU sur la page PLU le 4 juillet 2019

Affichage :

➤ Réunion 22 février 2018

14 sucettes du 12 au 22/02/2018

- Boulevard Felix Reutin
- Rue Tartane (sortie Bac)
- Boulevard Franck Lamy (Carel)
- Avenue Emile Zola (le parc)
- Rue Henri Dunant (lycée)
- Rue de Québec
- Place Robert Schumann
- 15 Boulevard de la République (Crédit Agricole)
- Boulevard F. Garnier / avenue E. Zola
- 48 Avenue Louis Bouchet (boulangerie des Pins : rond-point)
- 5 Rue des Chevreuils
- Rue Ampère (Coved)
- Face 26 Rue Lavoisier (Devred)
- Rue Gambetta / Place du 4ème Zouave (Garden Café)

4 formats 80x120

- Mairie
- Etat civil
- Maison des Associations
- Espace Cordouan

6 mâts du 12 au 22/02/2018

- 38 Avenue Daniel Hedde
- Face n°62 Boulevard Aristide Briand
- 57 Rue Gambetta
- Bd du 5 janvier 1945 / Place Charles de Gaulle
- Face n°18 Cours de l'Europe
- 19 Rue Gambetta

➤ Réunion 18 juin 2019

7 sucettes du 27/05 au 18/06/2019

- Mairie - parking face (sens entrée)
- Place du 4ème Zouave / Hôtel de France
- 32 Boulevard de la Grandière (Tiki)
- 36 Boulevard Thiers / rue tartane
- Boulevard Georges Clemenceau / Place Gantier / Tâche verte
- 14 Avenue Maryse Bastié
- 44 Rue Gambetta / Portique du Théâtre

5 formats 80x120

- Mairie
- Etat civil
- Maison des Associations
- Espace Cordouan
- Salle Jean Gabin

Diffusion sur les 3 Panneaux Led

Envoyé : vendredi 9 février 2018 14:25

Objet : CP ROYAN - Réunion Publique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il nous est agréable de porter à votre connaissance les informations suivantes :



Réunion Publique PLU – PADD

Le 22 février 2018 à 18 h 30

Au Palais des Congrès, Salle Saintonge

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Orientations pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a été lancée en juin 2015.

Le PADD est la clef de voûte du PLU. Il définit les orientations générales de manière à planifier l'évolution de la Ville à l'horizon 2030.

Il a fait l'objet d'un débat lors de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 2 février 2018 ; il est important maintenant de le porter à connaissance des habitants afin de prendre en compte leurs observations avant de passer à la phase 3, écriture du règlement et zonages.

Il implique la préservation de l'identité de notre Ville, sans hypothéquer son avenir. Vous êtes invités à venir échanger lors de cette réunion publique.

Envoyé : mardi 28 mai 2019 10:01

Objet : CP ROYAN - Révision du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Royan présentera, lors d'une réunion publique, le projet de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le mardi 18 juin 2019 à 18h au Gymnase Pelletan, 61 bis rue Paul Doumer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 septembre 2019

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

